
Déclaration des élèves de l'école de Mars (Paris) et réponse du
Président, lors de la séance du 10 brumaire an III (31 octobre 1794)
Prieur (de la Marne)

Citer ce document / Cite this document :

Prieur (de la Marne). Déclaration des élèves de l'école de Mars (Paris) et réponse du Président, lors de la séance du 10 brumaire an III (31 octobre 1794). In: Archives Parlementaires de 1787 à 1860 - Première série (1787-1799) Tome C - Du 3 au 18 brumaire an III (24 octobre au 8 novembre 1794) Paris : CNRS éditions, 2000. pp. 250-251;

https://www.persee.fr/doc/arcpa_0000-0000_2000_num_100_1_21437_t1_0250_0000_7

Fichier pdf généré le 04/10/2019

qui a sauvé la République, jusqu'à l'entière destruction des tyrans coalisés contre elle. Qu'ils tremblent, ces vils scélérats qui fondent leurs criminelles espérances sur le découragement des patriotes, et sur les ruines de la Convention nationale, car les élèves que vous voyez devant vous, et tous les citoyens sont là, ils sauront mourir en vous défendant; ils tomberont tous ces contre-révolutionnaire mais la patrie mais la Convention resteront triomphantes.

Législateurs, restez à votre poste, jusqu'à l'entière destruction de scélérats; combattez sans relâche les égoïstes et les contre-révolutionnaires, et la République sera victorieuse de tous ces ennemis; ce sont les vœux que forment les élèves de la section de la Fontaine-de-Grenelle; puisse la République rester à jamais une et indivisible, puisse la France libre et puissante triompher de tous ces ennemis: puissent l'univers enfin, jouir en paix de la liberté et de l'égalité en dépit des vils despotes qui les commandent. Pour nous, nous resterons fidèle à la Convention nationale, et à l'exemple de nos braves frères d'armes qui combattent les satellites des despotes sur nos frontières et nous dirons, dans les transports d'une vive allégresse: *Vive la Convention nationale! vive la liberté, l'égalité, vive la République une et indivisible, périsent les tyrans et les traîtres!*

RATEL, *commandant en chef*,
 CAILAZ, *capitaine*, MARTINECOURT, *adjudant*,
 BARBICO, *sergent*, CACHAOU, DAGLIER,
 GOUJON, *sous-lieutenants*, YSSELEFF, *caporal*
et 9 autres signatures.

Réponse du Président (106) :

Jeunes citoyens, enfans de la patrie et son plus cher espoir, la Convention nationale voit avec la plus douce satisfaction le feu sacré de la liberté qui anime vos jeunes cœurs: la Convention nationale dirige tous ses travaux vers le bonheur commun, qui ne peut résulter que de la consolidation de la liberté; elle saura amener à son but le char de la révolution; elle saura conserver au peuple français le dépôt précieux de l'égalité; et après avoir réprimé les tyrans et leurs satellites, comprimé tous les ennemis de l'intérieur, son plus beau moment sera celui où elle verra le peuple entier jouir du bonheur que lui promet la liberté.

La Convention nationale vous admet aux honneurs de sa séance.

27

Un membre observe que l'instituteur de cette école [de la section de la Fontaine-de-Grenelle], ainsi que tous ceux des écoles primaires de Paris, éprouvent des retards dans leur paiement.

(106) *Bull.*, 10 brum.

Sur sa proposition, la Convention nationale décrète que le comité d'Instruction publique et celui des Finances sont chargés de prendre des mesures pour que ces instituteurs soient payés sans délai de ce qui leur est dû (107).

28

Des élèves de l'École de Mars [Paris], qui partent pour leurs foyers, expriment le désir ardent qu'ils ont de s'acquitter envers la patrie, de braver les dangers et la mort pour soutenir la liberté.

Mention honorable, insertion au bulletin (108).

[*Les élèves de l'école de Mars à la Convention nationale*] (109)

Représentans du peuple françois

Avant que de rentrer dans nos foyers, souffrés que les enfans de Mars vous offrent, par mon foible organe, l'hommage de la plus vive reconnaissance.

Occupés du métier de la guerre, exercés seulement dans cet art formidable qui doit purger la terre des tirans qui la souillent, nous ignorons l'art d'exprimer ce que nous sentons vivement.

Dignes représentans, faites grace à notre âge en faveur des sentiments qui nous animent tous. Nous les allons porter dans nos contrées, et y propager vos principes, ainsi que le souvenir des sublimes exemples de nos augustes représentans, à qui nous jurons de nouveau le plus pur dévouement. Toujours raliés autour d'eux par le cœur et la même impulsion, le plus léger signal nous verra voler avec ardeur à tous les postes qu'ils daigneront nous fixer, pour y déployer avec énergie, les talents et les instructions que nous devons à leurs soins bienfaisants, et nous suppléerons à nos jeunes années par le zèle qui enflamme nos cœurs, qui électrise nos âmes et qui centuplera les forces qui nous manquent.

Pères de la patrie, nous allons loin de vous, dispersés dans nos départemens, jetez des regards paternels sur vos enfans adoptifs qui réclament avec ardeur l'instant de s'acquitter envers vous, envers la patrie; nous remplirons ce qu'elle attend de nous: nos sermens ne seront pas vains; j'en atteste le sanctuaire des loix et les manes honorables dont nous voyons

(107) *P.-V.*, XLVIII, 132. C 322, pl. 1366, p. 10, minute de la main de Goujon. Rapporteur anonyme selon C' II 21, p. 20. *J. Fr.*, n° 766; *J. Perlet*, n° 769; *F. de la Républ.*, n° 41; *M. U.*, XLV, 172.

(108) *P.-V.*, XLVIII, 132.

(109) C 325, pl. 1406, p. 48. *Débats*, n° 768, 587-588; *Moniteur*, XXII, 391; *Bull.*, 10 brum.; *J. Mont.*, n° 19; *F. de la Républ.*, n° 41; *M. U.*, XLV, 181-182.

les glorieux monuments dans cette auguste enceinte. Pères de la patrie, recevés le serment sacré de nos coeurs, et celui de braver les dangers et la mort pour le soutenir, avec le bouillant courage des héros de la liberté.

LAGENTIE.

District de Montauban, département du Lot.

LE PRÉSIDENT (110) : Jeunes citoyens, la Convention nationale a vu avec la plus grande satisfaction les progrès que vous avez faits dans l'art militaire depuis que vous êtes réunis au champs de Mars sous les étendards de la patrie; elle a appris avec beaucoup de plaisir que, déjà à la hauteur des vrais principes, vous réunissez, à la valeur qui doit caractériser les vrais soldats, l'amour de la discipline, qui est le caractère des vrais républicains.

L'intempérie de la saison ne vous permettant plus de vous livrer aux exercices militaires, vous allez retourner dans vos foyers. A votre arrivée, vos familles vont vous serrer dans leurs bras, vos jeunes camarades vont vous entourer. Dites-leur ce que vous avez vu, ce que vous avez entendu; inspirez-leur l'amour de la liberté, de l'égalité qui brûle dans vos âmes. Bientôt vous serez les défenseurs de ces deux divinités tutélaires du genre humain; devenez-en sur-le-champ les apôtres, et que toutes vos paroles, vos actions, annoncent votre haine contre la tyrannie monarchique qui a pesé si longtemps sur vos pères, et contre tous les préjugés qui se liguèrent avec elle, étouffaient la raison et rendaient le genre humain malheureux.

La Convention nationale vous admet aux honneurs de la séance.

Les élèves défilent au milieu des applaudissements.

29

Le comité de bienfaisance de la section du Bonnet-Rouge [Paris] demande que l'arriéré qui est dû sur les secours déjà décrétés pour les indigens soit promptement remboursé, et qu'il soit donné plus d'extension aux secours si nécessaires et qu'ils puissent contenter les besoins et n'éprouvent aucun retard.

Renvoyé au comité des Secours publics pour en faire un rapport dans le plus bref délai (111).

(110) *Moniteur*, XXII, 391. *Bull.*, 10 brum.; *M. U.*, XLV, 182.

(111) *P.-V.*, XLVIII, 132. Crassous, rapporteur selon C^r II 21, p. 20. *J. Fr.*, n° 766; *J. Perlet*, n° 769; *F. de la Républ.*, n° 41; *M. U.*, XLV, 185.

30

Les citoyens de la commune de Cuisery, district de Louhans, département de Saône-et-Loire, donnent à la patrie la somme de 1218 L 5 s pour la construction d'un vaisseau.

Mention honorable, insertion au bulletin (112).

31

Des ouvriers d'un atelier d'armes demandent que leur salaire soit augmenté et qu'il soit payé même aux malades.

Renvoyé aux comités de Salut public et des Finances réunis (113).

32

Des députés de la commune de Gisors [Eure] remettent sur le bureau les dons pour les défenseurs de la patrie, provenant de la vente que la commune a faite d'objets consacrés ci-devant au culte.

Mention honorable, insertion au bulletin, renvoyé au comité des Inspecteurs de la salle (114).

33

Le citoyen Garran, l'un des députés [de Gisors, Eure], réclame un passe-port, attendu qu'il a perdu son porte-feuille.

Renvoyé au comité de Sûreté générale (115).

[*Le citoyen Garran au président de la Convention nationale, Paris, le 10 brumaire an III*] (116)

Liberté, Égalité fraternité ou la mort.

Citoÿen

Ge suis venu le huit du present a porté aux nont de la commune de Gisort faire un dont patriotique de deux habit, deux vestes, deux gilet quatre culot size pair de bas, vins paire

(112) *P.-V.*, XLVIII, 132. C 322, pl. 1366, p. 11, minute de la main de Beauchamp. Mention marginale de la remise du don.

(113) *P.-V.*, XLVIII, 132. *J. Fr.*, n° 766.

(114) *P.-V.*, XLVIII, 132-33. Voir ci-dessus *Archiv. Parlement.*, 10 brum., n° 11.

(115) *P.-V.*, XLVIII, 133.

(116) C 323, pl. 1378, p. 24.